



Journée de formation et d'échanges du lundi 4 mars chez Philippe Bru (Saint-Jouvent, lieu-dit Romanet)

Améliorer le pâturage en zones humides

Animatrices :

Amandine Sanchez du CEN Nouvelle-Aquitaine

Albane Stoffel de l'ADAPA

Anna Burguet du SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne)



I. Rappel du cahier des charges des MAEC

Olivier, Patrick et Philippe ont tous 3 contractualisé une MAEC intitulée MHU2.

Centrée sur la préservation des milieux humides pour le développement d'une flore et d'une faune remarquables, cette mesure vise à préserver ou/et à développer :

- Le maintien des surfaces en prairies permanentes,
- Le maintien d'une exploitation agricole extensive et durable de ces milieux par le pâturage,
- Le changement de pratiques d'exploitation intensives en intrants vers des systèmes plus durables,
- La restauration de milieux en déprise,
- La maîtrise des espèces invasives,
- L'entretien des éléments fixes du paysage,
- Le maintien du caractère humide en évitant le recours à l'assèchement total et définitif.

Olivier, Patrick et Philippe ont contractualisé cette MAEC en 2023 et sont donc engagés pour 5 ans à respecter les engagements de cette mesure. Anna a fait un rappel de ces engagements :

- X limiter le chargement à 1UGB par hectare et par an ;
- X ne pas mettre d'animaux du 15 novembre au 15 mars ;
- X aucun apport de fertilisants ou de produits phytosanitaires autorisés ;
- X enregistrer ses pratiques.

Concernant l'enregistrement des pratiques, il s'agit de noter toutes les interventions qui sont faites sur les parcelles concernées : jours et chargement du pâturage, fauche, broyage ... Il n'y a pas de date de fauche à respecter. Petite précision : même en l'absence de fertilisant il faut noter dans son enregistrement l'absence d'apport.

Le SABV dispose d'un tableur pour faciliter l'enregistrement des pratiques par parcelle qu'ils mettent gratuitement à disposition des éleveurs.



II. Les spécificités d'une zone humide

1) Caractérisation

Pour être humide, un terrain doit être constitué d'un sol qui maintient l'eau au moins une partie de l'année. Ce sol spécifique permet la présence d'une flore particulière (Jonc, Reine des prés...) et se retrouve sous la forme de mares, marais, tourbières, prairies humides, bords de cours d'eau. Une zone humide c'est donc une flore typique et/ou sol avec des traces d'hydromorphie (engorgement en eau permanent ou temporaire).

L'utilisation de la tarière dans les prairies de Philippe nous permet de confirmer la présence d'eau dans le sol. On observe sur les premiers centimètre une couche de matière organique brune foncée, constituée des racines des végétaux, et de la décomposition de la matière organique. Sur le premier sondage, on remarque au bout de 30cm un changement de couleur. Le sol brun devient gris et des points rouges sont visibles. Cette couleur rouge indique la présence de fer dans le sol. Celui-ci s'oxyde lorsqu'il est au contact de l'eau et de l'air. Des traces de fer rouges indiquent donc une nappe battante.

Les couleurs rouge et grise, voire bleues, sont des taches d'hydromorphie.

Le sol abrite à lui tout seul une biodiversité essentielle pour le développement de la végétation en surface : vers de terre, bactéries, champignons, ainsi que des minéraux indispensables au développement des plantes.

Mais la biodiversité est spécifiquement très riche en zone humide. Ces milieux frais permettent le maintien d'une diversité d'espèces animales. Amandine nous a parlé du lézard vivipare rare reptile à rechercher l'humidité, du criquet ensanglanté qui imite le claquement de la clôture électrique, des fourmis qui élisent domicile dans les carex (ou herbes à chameaux, sèches ou têtes de belle-mère suivant l'inspiration de chacun) mais aussi du campagnol amphibie et ses fameuses crottes en forme de petits « tic-tac » qui se nourri des juncs diffus.

Pour en savoir plus sur la biodiversité des milieux humides, le Conservatoire a rédigé un [« Livret sur la biodiversité des zones humides en Limousin »](#) disponible en ligne.



Plus largement, ces milieux sont de plus en plus protégés car ils participent à la rétention du carbone dans le sol, à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à la flore filtrante, à la régulation des crues et inondations, à l'infiltration de l'eau dans les nappes souterraines.

2) Gestions en élevage

Pas toujours évidente à faire manger, les zones humides offrent pourtant des atouts en terme de pâturage en procurant une **ressource en herbe plus tardive** en période de sécheresse mais aussi une **disponibilité de l'eau pour l'abreuvement** des animaux. Cette ressource plus résistante au sécheresse offre également une **diversité complémentaire en terme de fourrage**.

Pour éviter la dégradation de ce milieu, il est conseillé d'éviter un pâturage lorsque le sol est gorgé d'eau (surtout au printemps) et de privilégier un pâturage court et tournant. Il vaut mieux également privilégier le pâturage par des animaux à faible besoin (vaches de réformes, bœufs).

Pourtant, on peut observer sur des parcelles comme celles de Philippe, la prolifération du jonc diffus qui n'est pas consommé par le bétail.

Jonc diffus

Le jonc diffus, reconnaissable à sa tige pleine et son pompon situé avant le bout est symptomatique d'un **sol tassé, sans oxygène**. Les bovins ne le consommant pas vont venir pâturer autour de ses touffes, ce qui tassant le sol favorise son extension. Le broyage des joncs ne limite pas leur extension, car les joncs broyés laissés sur le sol bloquent la lumière pour le développement d'autres espèces et enrichissent le sol ce qui favorise plus leur développement.

Une des solutions pour limiter son expansion est le faucher et de ramasser derrière. Ce faisant, cela permet une intervention mécanique moins lourde et plus économe en carburant. Mais elle offre également une ressource supplémentaire pour pailler et donc une économie de paille. Enfin, cette action de **fauche + ramassage** favorise le développement d'autres espèces et le recul du jonc.

Olivier et Patrick pratiquent tous les deux lorsque leur parcelle le permet la fauche et le ramassage du jonc. Ils observent le recul du jonc et l'apparition d'autres espèces, graminées plus appétantes. Patrick récolte en moyenne 7 bottes par ha, qu'il utilise pour pailler ses aires d'exercices. Il vient faner 2-3 fois, pour bien sécher les joncs puis les botteler pas trop serrées. Amandine recommande de ne pas venir faucher trop tôt afin de laisser le temps aux espèces nidificatrices de se reproduire.



Plus largement, l'alternance fauche/pâturage sur les prairies humides comme non humides, temporaires ou permanentes, va permettre d'**augmenter la diversité floristique** intra-parcellaire. Cette diversité représente des atouts en termes de pâturage : **meilleur rendement, meilleure appétence, auto-médication possible par les animaux, résilience aux aléas climatiques**

Chardons



Figure 1: Cirse des marais

En zone humide du Limousin on peut trouver communément :

- Le cirse des marais (*Cirsium palustre*), très épineux qui peut monter jusqu'à 2 mètres de haut
- Le cirse anglais (*Cirsium dissectum*), plus petit, moins épineux, avec une seule fleur sommitale

Que ce soit l'une ou l'autre espèce, ces chardons ne sont pas colonisateurs et il n'y a donc pas de risques qu'elles s'implantent sur les surfaces herbagères environnantes.



Figure 2: Cirse des anglais (Sylvie Foucault)

Carex paniculé

Appelées « herbes à chameaux », « sèches », « têtes de belle-mère » et bien d'autres noms encore, ces grosses touffes rugueuses appartiennent à la famille des carex, c'est le *Carex paniculata*. Elles ne sont absolument pas consommées par les bovins et leur fauche comme leur broyage est la plupart du temps impossible (et peut efficace). La brûler ne la fait pas diminuer.



Figure 3 : Cariçaie avec présence de *Carex paniculé*

C'est une plante qui a besoin de beaucoup d'eau et se développe donc particulièrement dans les cours d'eau et les zones très humides. Il faut donc être vigilant à ce que les animaux n'élargissent pas trop le cours d'eau en piétinant les berges car cela favorise l'extension de cette plante.

Fougère

Les fougères ne sont pas particulièrement présentes en zones humides, mais nous avons évoqué durant la journée sa prolificité parfois difficile à enrayer. La fougère aigle, qui est la plus commune, a des rhizomes ce qui l'a rend particulièrement résistante. Pour la diminuer il ne faut donc **pas la faucher mais la casser**, alors qu'elle est en pleine pousse (vers le mois de juillet). Se pensant encore « vivante » la plante va continuer à envoyer de la sève dans ses tiges et va s'épuiser. Pour la casser, il existe un rouleau brise fougère mais un rouleau moins élaboré peut la briser, le pâturage des bovins peut aussi jouer ce rôle. Une autre façon de la limiter est de faire manger les jeunes pousses lorsqu'elles sortent tout juste.

Fumier et bouse

Un autre levier pour enrichir le sol et apporter de la diversité floristique à ses prairies consiste à écarter les bouses via une herse. Patrick précise qu'il ne faut pas le faire trop vite après le passage des animaux pour éviter de reprendre les parasites présents dans les bouses dans toute la prairie.

L'épandage de fumier pour être efficace, doit se faire si possible peu de temps après le curage des bâtiments. En effet, plus on le composte longtemps plus il perd tous ses éléments fertilisants, en particulier l'azote.

Vidéo sur les bousiers : [« Connaître les bousiers »](#) de Cistude Nature en partenariat avec le CEN NA.

III. Les aménagements et la réglementation

1) Les problématiques d'abreuvement

La ferme de Philippe était un bon cas d'école pour voir les problématiques liées à l'abreuvement et la mécanisation en zone humide et en bords de court d'eau. En effet, lorsque l'abreuvement se fait à même le cours d'eau les animaux vont choisir le lieu le plus accessible pour boire. Suivant la durée de pâturage et le chargement des animaux, les berges, surtout avec des bovins, vont rapidement s'abîmer. Le tassement du sol par les sabots entraîne un agrandissement de la berge et un recul de la prairie (et donc de ressources fourragères) comme on peut aisément le voir sur les photos ci-dessous.



Figure 4 : Zone d'érosion en bord de Glane liée à l'abreuvement du bétail

Cette dégradation entraîne un salissement du cours d'eau via la terre, mais aussi les bouses et pisses des vaches qui s'en vont. Cela a des conséquences non négligeables sur la qualité de l'eau et la faune et la flore aquatique. Mais cela peut également rapidement nuire au confort des vaches et celui des veaux. Outre les possibles boiteries que cela peut engendrer, les risques de parasitisme sont plus grands lorsque l'abreuvement est souillé.

Enfin, l'érosion des berges entraîne un creusement du lit du cours d'eau et donc une rapidité plus forte dans son écoulement. Le cours d'eau se creusant est moins accessible aux animaux, la zone humide perd son rôle « d'éponge » et la biodiversité est impactée.





2) Les aménagements possibles

Pour résoudre ces problématiques, divers aménagements peuvent être pensés.

Pour précision : les prix indiqués ci-dessous sont approximatifs et très variables selon l'accessibilité, la nature du sol, les matériaux et la quantité d'empierrement utilisés.

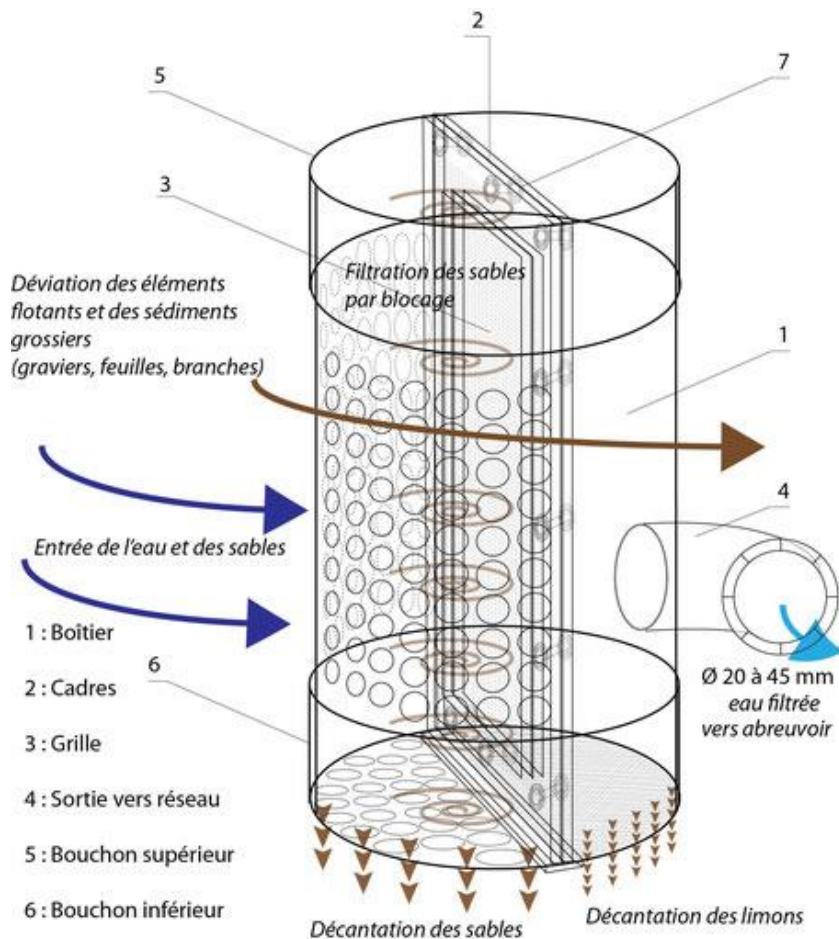
L'abreuvoir gravitaire

L'abreuvoir gravitaire permet l'alimentation d'un bac par prélèvement de l'eau en amont. La prise d'eau peut être réalisée sur une source ou une zone humide via un captage partiel ou directement dans un cours d'eau. Il est également possible de réhabiliter ou de créer des pêcheries, des mares ou de capter dans des sources. Les normes ont changé concernant les sources de surface, le CEN et les techniciens rivière connaissent les possibilités sur chaque secteur en fonction des dispositifs et du site.

En cas de prise sur un cours d'eau, un système de crépine permet de filtrer l'eau, et un premier gros filtre (filtre Lhéritier présenté par Amandine) empêche les impuretés de passer dans les conduits. Ce filtre est présenté dans la vidéo sur les abreuvoirs gravitaires du CEN (vidéo 4 de leur chaîne).

Il faut compter environ 150€ pour un filtre. Le principe du filtre est décrit ci-dessous :





Quelle que soit l'origine de l'eau, quelques règles de base sont à respecter pour concilier abreuvement performant et préservation du milieu :

- installer le bac en zone sèche, éloigné de la zone humide ;
- alimenter le bac par un tuyau (type PEHD) enterré ; par un empierrement pour éviter le piétinement ; installer un flotteur pour réduire le prélèvement uniquement à l'eau consommée par les animaux et éviter l'écoulement permanent par un trop-plein ; adapter le type et la taille du bac au troupeau et au contexte.

Les bacs peuvent être en plastique ce qui permet leur déplacement, mais la qualité n'est pas garantie. Les bacs sont moins épais que ceux qui étaient vendus avant, et ils s'abîment avec le soleil, les animaux se grattent dessus et tordent ou percent les éléments, et le fait de les déplacer les abîment rapidement. Ceux en métal ont tendance à vite s'éroder en limousin du fait de l'acidité importante de l'eau. C'est pourquoi, le CEN et les syndicats de rivières proposent plutôt des bacs en béton comme sur les photos ci-dessous.



L'installation type de ces bacs prévoit la mise en série de chaque bac, équipé d'un flotteur attaché à une ficelle à l'arrivée d'eau. Une dérivation en T se trouve à côté des abreuvoirs, légèrement enterrée. Les abreuvoirs sont équipés de systèmes d'évacuation avec un tuyau PVC. Il est recommandé de vider le bac avant de remettre les animaux : il suffit d'enlever le tuyau PVC qui sert de bouchon, le bac se vide plus bas, et de remettre en place le tuyau. Le bac se remplit directement, en ayant éliminé l'eau qui avait stagné et les déchets qui s'était accumulés (feuilles mortes, etc).

Il est recommandé d'enfoncer légèrement le bac pour ne pas avoir l'arrivée d'eau au-dessus du niveau du sol, de mettre un fil au-dessus du bac pour que les animaux ne piétinent pas sur l'endroit des canalisations et de faire la vidange par le fond du bac et non par le côté.

A titre d'exemple, pour des travaux menés en 2019 sur une exploitation en Haute-Vienne, l'installation de 3 abreuvoirs gravitaires en béton de l'entreprise SATPA coûtait 3 642,69 € HT.

D'autres solutions existent comme les stations de pompage solaire ou les pompes de pâture pour remonter l'eau depuis un point bas ou l'utilisation de réservoir tampon lorsque les débits sont faibles.

La pompe de prairie

La pompe de prairie (ou pompe de pâture ou pompe à museau) est actionnée mécaniquement par le museau de l'animal. Cette action remplit un bol situé devant le dispositif. Elle permet de puiser simplement l'eau depuis un point bas comme un cours d'eau, une mare ou un puits. L'ensemble est facilement **déplaçable** en fonction de la rotation des animaux ou de la prise d'eau.

Il faut prévoir un socle (en béton, en bois) pour fixer la pompe afin que les animaux ne jouent pas avec et ne le déplacent pas, ainsi qu'un terrassement ou remblai pour qu'elles ne créent pas un endroit trop boueux en venant boire régulièrement.



La **concurrence entre les animaux** se fait davantage sentir car elles viennent boire une par une, des éleveurs conseillent de la mettre à un endroit où les animaux ne se couchent pas pour éviter que les dominantes empêchent aux autres de venir boire.

Ce système présente plusieurs avantages :

- ✓ facilité de mise en œuvre ;
- ✓ mobilité ;
- ✓ coût d'installation.

Mais il y a plusieurs inconvénients :

- X temps d'acclimatation des animaux au système ;
- X prévoir une pompe pour 5-6 animaux selon les retours d'expériences, donc convient à des petits lots ;

X il ne faut pas qu'il y ait de bulles d'air dans la prise d'eau sinon le pompage se durcit.

Il est conseillé d'alimenter la pompe à museau avec un tuyau PEHD équipé d'une crépine et d'un clapet anti-retour.

Il faut compter entre 350 et 500€ TTC pour une pompe de prairie complète.

La pompe solaire

La pompe solaire permet de capter et remonter l'eau d'un ruisseau lorsqu'il n'y a pas de pente. Le mécanisme est **déplaçable**. A titre d'exemple, une pompe immergée 12 V est capable de pomper jusqu'à 1200 litres par jour. L'eau peut être remontée sur 10 mètres maximum pour une profondeur d'immersion maxi de 5 mètres. Le débit est de 200 à 300 L/h selon la profondeur d'aspiration.

Un tel kit de 12V de l'entreprise La buvette coûte environ 1700€ TTC mais sans la batterie comprise.

La descente aménagée



La descente aménagée consiste à **stabiliser par un empierrement un accès à un cours d'eau, accompagné de la mise en place d'une barrière pour permettre l'abreuvement direct du troupeau.** L'intérêt est d'éviter l'érosion des berges et la divagation du troupeau dans le cours d'eau.

Toutefois, cet aménagement suppose un cours d'eau avec un débit minimum afin que la descente soit toujours alimentée en eau à hauteur des animaux.

Pour sa mise en place, il faut :

- installer la descente sur une portion stable du cours d'eau (éviter les zones humides et les méandres), et au calibre suffisant pour garantir l'eau en période de basse-eau ;
- stabiliser la descente avec un géotextile et l'empierrement adapté sur une épaisseur suffisante ; installer un madrier en bois (ou utiliser un vieux poteau EDF comme le conseillait Patrick) parallèle à la berge pour bloquer l'empierrement ; encadrer la descente avec des barrières en bois (utiliser du bois imputrescible comme le Robinier faux-acacia) ; ne pas utiliser de bois traité ; adapter la largeur à la taille du troupeau (3 à 6 mètres).

A titre d'exemple, une descente aménagée coûte entre 1500€ à 2000 € TTC.

Le passage à gué



Il consiste à **réaliser un empierrement stabilisé sur les deux berges opposées d'un écoulement. Le lit du ruisseau est laissé intact (sans empierrement)**. Il est adapté aux berges à pente douce et aux écoulements peu encaissés. Il est d'une largeur de trois à cinq mètres en fonction de la taille du troupeau et de la nécessité ou pas de passer en tracteur. Le passage à gué permet aussi de maintenir l'accès au ruisseau pour l'abreuvement.

Il est préférable de **fermer les passages** dès

que les animaux sont passés, afin que des bouses ne s'accumulent pas et ne finissent dans l'eau au bout d'un moment.

A titre d'exemple, pour des travaux menés en 2019 sur une exploitation en Corrèze la mise en place d'un passage à gué pour un franchissement temporaire du cours d'eau coûtait 1085€ HT.

Une vidéo du CEN permet de voir [les travaux d'aménagements pour la réalisation d'un passage à gué et d'une descente aménagée](#)

L'arche busée



Cet aménagement permet le **franchissement d'un petit court d'eau tout en permettant l'écoulement libre du ruisseau sans modification du lit**. Il se construit autour d'une buse ou d'une demie-buse PEHD de grand diamètre. De petits enrochements aux extrémités et un remblais sur le dessus permettent de stabiliser le passage.

Il est recommandé de les faire d'au moins 3 mètres de large, pour

passer avec les engins. **Attention toutefois à ne pas dépasser une longueur de 10m** car les lois en vigueur interdisent de dépasser ce seuil en raison de la faune aquatique qui ne doit pas être impactée par un passage trop long dans le noir.

Pour des raisons économiques et pratiques on préfère souvent couper la buse en 2. Mais de plus en plus d'installateur imposent de garder le tube entier pour garder sa solidité et la garantie du produit. De plus, le temps de travail nécessaire pour remblayer et renforcer correctement la demie lune ne fait pas forcément les économies espérées en coupant le tube.

A titre d'exemple, pour des travaux menés en 2019 sur une exploitation en Corrèze la mise en place d'une arche coûtait 1 670,00€ HT.

Une vidéo du CEN permet de voir un aménagement de demi-buse sur cours d'eau : [« franchissement d'un cours d'eau »](#)

La restauration ou la création de mare avec prise d'eau pour alimenter un abreuvoir

Il existe plusieurs systèmes pour prendre l'eau en amont des parcelles, la création d'une mare avec prise d'eau fonctionne très bien si la source coule toute l'année.

Une vidéo [« travaux : création de mare »](#) est disponible sur la chaîne YouTube du CEN Nouvelle-Aquitaine.

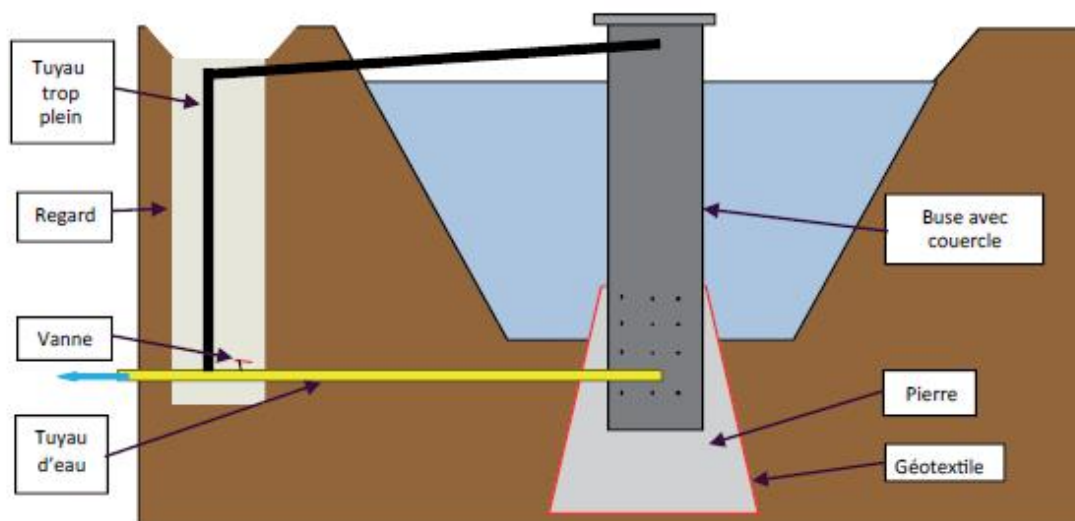
Exemple de restauration d'une pêcherie avec alimentation d'un abreuvoir en gravitaire :



ABREUVEMENT GRAVITAIRE PAR MARE



animé par
Conservatoire d'espaces naturels
Limousin
Nouvelle-Aquitaine



Pour la création d'une mare, il faut compter 2000€ HT, ensuite il faut rajouter le système de prise d'eau, les tuyaux et l'abreuvoir.

Les clôtures

Les clôtures sont financées dans le cadre des aménagements. Vous pouvez choisir parmi les différents types de clôtures :

- Clôtures fixes,
- Clôtures mobiles, électriques,
- Clôtures déportées : les piquets sont sur un seul côté du ruisseau et une tige fixée au piquet permet de déporter le deuxième fil de l'autre côté (photo ci-dessous).

Les clôtures déportées permettent de protéger les cours d'eau et ruisseaux qui ont une faible largeur. Cela permet d'entretenir facilement un côté du ruisseau.



Pour comprendre le principe de la clôture déportée et connaître le matériel nécessaire à sa réalisation, voici le lien vers la vidéo [« Clôture déportée »](#)

3) Prise en charge et réglementation

Il existe des financements pour aider l'éleveur dans l'amélioration de l'abreuvement sur son exploitation.

PCAE abreuvement des animaux

Financé via la Région Nouvelle-Aquitaine, cette aide permet **un financement à hauteur de 37 %, pour un plancher à 7 000 € HT et un plafond à 20 000 € HT.**

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Eco-socio-conditionnalités régionales (engagement et attestation sur l'honneur à joindre au dépôt de la demande d'aide)
- Etre éleveur d'herbivores (numéro de détenteur de cheptel)
- **Diagnostic de déconnexion au réseau AEP ou suppression du transport d'eau par citerne**
- Ne pas avoir bénéficié d'aide similaire de la Région dans les 4 dernières années
- Audit biosécurité tuberculose pour les parcelles situées en zone d'expérimentation tuberculose

Engagement :

- Diagnostic sur l'autonomie en eau pour l'abreuvement
- Investissements réservés à l'abreuvement des animaux pâturant
- Installation d'un compteur

Tous les aménagements vus plus hauts sont éligibles, et il n'y a pas de contrepartie pour la clôture des cours d'eau, mais dans l'idéal, il est préférable de clôturer les cours d'eau pour éviter l'érosion des berges et les risques de parasitisme.

Agence de l'eau et région Nouvelle-Aquitaine

Les structures avec la compétence GEMAPI comme les syndicats de rivières ou les communautés de communes peuvent obtenir des financements pour tous les aménagements d'abreuvement vus précédemment. **Les financements se font à hauteur de 70-80 %.** Dans le cadre de l'enveloppe CTMA du SABV, il n'y a pas de minimum d'investissement. Le plafond par contre est fixé au cas par cas, selon le nombre de dossiers en attente. En principe il peut aller jusqu'à 20 000€.

Ces structures accompagnent les éleveurs dans la conception du projet, la rédaction et le suivi du dossier. Il faut compter entre 3 à 6 mois pour l'instruction du dossier par la DDT.

Par contre, **les aides sont attribuées à condition de clôturer le cours (le financement peut également prendre en compte la clôture).**

Les aides peuvent prendre en compte les fournitures et la réalisation par une entreprise. Mais l'éleveur peut faire une demande uniquement pour la fourniture et se charger de l'aménagement.

Certains syndicats de rivière ne permettent plus que les éleveurs effectuent les travaux eux-mêmes, mais ce n'est pas le cas du SABV qui viendra seulement contrôler par la suite le respect de la clôture du cours d'eau et la bonne réalisation des aménagements subventionnés.

IV. Conclusion

Les zones humides sont des milieux souvent considérés comme ingrats, peu appétant, sujet au parasitisme, difficilement mécanisable et soumis à beaucoup de réglementations.

Pour autant, elles offrent une richesse oubliée ou méconnue, tant en termes de biodiversité que de ressource fourragère et d'eau potable. Plus globalement, ces espaces sont au cœur d'enjeux croissants à mesure que le changement climatique se fait percevoir.

Loin d'être médiocre, les zones humides sont de vrais atouts pour bénéficier de pâtures estivales, pourvues en eau et en herbes vertes, plus tardives et plus résilientes aux sécheresses. Des espèces indésirables, telles que le jonc, peuvent constituer une économie de paille en les fauchant et les ramassant.

Des financements existent pour permettre d'améliorer le pâturage de ces parcelles, tout en diminuant les risques de parasitisme et la dégradation de la qualité de l'eau. Suivant les conditions du milieu et les besoins et envies de l'éleveur, différents aménagements peuvent être pensés pour faciliter l'abreuvement et le passage de troupeaux et d'engins.

Selon les aides demandés, l'éleveur peut choisir de réaliser lui-même les travaux d'aménagement.

Suivant les aménagements que Philippe choisira de mettre en place sur son exploitation, il pourrait être intéressant de revenir après la réalisation des travaux pour dresser le bilan des travaux, les aspects positifs et négatifs rencontrés.



Pour tous renseignements complémentaires contactez l'ADAPA : :

tél : 07.82.61.31.87

mail : contact@adapa-asso.net



Pour en savoir plus sur le **Réseau Zones Humides (RZH)** qu'anime le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine : envoyez un mail avec vos coordonnées, votre demande et votre localisation à cette adresse, un chargé de missions vous répondra : rzh@cen-na.org



Avec le soutien financier de :



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

